

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal de la commune de Fresne Saint Mamès sous la présidence de Monsieur le Maire, s'est réuni pour une séance ordinaire et publique.

PRESENTS : Jean-Pierre CHAUSSE, Patrick DESPLANCHES, Emmanuelle GOMEZ-POITRIMOL, Anthony GAUTHEROT, Maurice BIOLUZ et Betty DELOYE-BRESSON, SALA Jean-Philippe.

Absents : Marion CHEVILLARD, Nathalie GARNIER, Julien CAPO, Joël DARGIER (Procuration à M. DESPLANCHES).

20H30 : le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Emmanuelle GOMEZ-POITRIMOL.

1 – BUDGETS PRIMITIFS 2019 :

Après présentation détaillée et toutes les explications fournies, le Conseil Municipal approuve les BUDGETS PRIMITIFS 2019 suivants :

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section d'investissement	479 068.47 €	479 068.47 €	0.00 €
Section de fonctionnement	532 140.31 €	598 492.11 €	66 351.80 €
			<u>66 351.80 €</u>

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section d'investissement	255 312.36 €	255 312.36 €	0.00 €
Section de fonctionnement	310 312.36 €	311 540.00 €	1 227.64 €
			<u>1 227.64 €</u>

2 – CONFECTION DU TABLEAU DES PERMANENCES

Pour la tenue du bureau de vote des élections européennes du 26 mai 2019 de 8h00 à 18h00 – Dépouillement de 18h00 à 20h00.

3 – TRAVAUX LOGEMENTS : 2 rue de la Fontaine et 19 Grande Rue

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le devis descriptif de l'avant-projet définitif de SOLIHA pour l'amélioration de deux logements avec l'option plafond de la chaufferie pour un montant HT : 96 859,00 € HT + 2 155,00 € HT. Les appels d'offres pourront être lancés prochainement.

4 – COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le reversement des résultats du budget annexe assainissement de l'année 2018 au budget annexe de la Communauté de Communes des Monts de Gy. Une délibération sera prise ultérieurement par la commune qui donnera suite à celle prise par la Communauté de Communes des Monts de Gy qui exerce la compétence eau et assainissement depuis le 1^{er} janvier 2019.

5 – PIEGEAGE DES CORBEAUX

Il est autorisé jusqu'au 30 juin 2019 considérant que les dégâts dus aux corvidés sont significatifs notamment sur les semis de printemps.

6 – SOUTIEN A L'INTERSYNDICALE DE L'ONF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient les revendications de l'intersyndicale de l'ONF relatives au maintien des postes et des statuts des agents de l'ONF, du régime forestier et la gestion des forêts par l'ONF.

Vu par Nous, Jean-Pierre CHAUSSE, Maire de la commune de FRESNE SAINT MAMES pour être affiché le 10 avril 2019 à la porte de la Mairie.

A FRESNE SAINT MAMES, le 10 avril 2019

Le Maire,

Jean-Pierre CHAUSSE